

SEANCE du 15 Septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	14	15

Date de la convocation	Date d'affichage
09/09/2022	09/09/2022

L'An deux mille vingt-deux le 15 Septembre 2022 à 19h50, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel MARQUES, Maire.

Présents : Mme PORTAL Bénédicte, M. LEPINE Jean-Pierre, M. SERIN Xavier, M. CARRERAS Michel, M. MOULIN Cédric, Mme LEROY Sandrine, Mme NOYES ROCACHE Arlette, M. ANDRE Philippe, Mme GIROTTO Virginie, M. VOLTAT Mike, Mme BOULOC Christèle, M. PERON Pascal, Mme JULIEN Nathalie

Excusés : Mme ROQUES-REGNIER Elodie, représentée par M. MARQUES Daniel

Secrétaire : M. MOULIN Cédric

N°2022-43

OBJET : CONVENTION AVEC MEDIA TARN – Opération « Ecole et cinéma »

Madame JULIEN, Adjointe à l'Ecole, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération « Ecole et Cinéma » reconduite pour l'année scolaire 2022/2023, la participation financière est la suivante :

- 1.50€ par élève et par an au titre de la Contribution Financière Municipale annuelle correspondant aux coûts de gestion et d'organisation, à la charge de la Mairie
- 1€ par élève et par séance, à raison d'une séance par trimestre, représentant la quote-part billetterie à la charge de l'instance délégataire, soit l'école.

A ce titre, il est nécessaire de conclure une convention pour l'année scolaire 2022/2023 avec l'association Média Tarn chargée de la coordination au niveau départemental de l'opération « Ecole et cinéma.»

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion à l'action « école et cinéma » et la contribution financière municipale annuelle telle que définie ci-dessus
- **D'HABILITER** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote pour cette délibération

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au débat et au vote : 0

Pour extrait certifié conforme

A Ambres, le 16 Septembre 2022

M. MARQUES Daniel,
Le Maire




M. MOULIN Cédric,
Secrétaire de séance

